

« Concours « CHALLENGE SPARIDES »

QUALIFICATIF ffps

"Valable pour le concours du 15+16 JUIN 2024

Le « spécial Sparides » se déroulera à Pornichet sur 2 journées qualificatives pour le Championnat de France 2024. Organisé par Cote d'Amour Pêche En Mer. (CAPEM). Le pêcheurs étrangers licenciés auprès de leur fédération nationale peuvent s'inscrire.

Attention : le nombre de pêcheurs sera limité à 50, sauf bateaux suffisants. Inscriptions prises en compte dans l'ordre d'arrivée. La date limite d'inscription est fixée au 0 juin 2024

. DÉROULEMENT DU CHALLENGE :

Vendredi 14 JUIN 2024:

18h00 : Expositions des tirages au sort des embarquements avec désignation des commissaires le tableau restera dispo jusqu' au samedi matin au local en face de la capitainerie

Samedi 15 JUIN 2024

: 07h15 : Briefing sur le port d'échouage de Pornichet en face de la capitainerie et remise des sacs commissaires 07h30 : Embarquement sur les bateaux, tirage au sort d places à bord (VHF canal **ou téléphones branchés). **PREVOYER LARGE POUR VOUS STATIONNER !**

07h45 : Départ. (Autorisé pour les équipages complets)

09h15 : Mise à l'eau de la strouille

Horaires de la compétition : 09h30 à 15h30 :

16h30 début de la réception des fiches commissaires dans l'ordre d'arrivée, **se présenter avant 17h30 sous peine d'élimination sauf incident Qui aura été signalé auprès responsables**

Dimanche 16 juin 2024

MEMES HORAIRES ET ORGANISATION

18h00 : Proclamation des résultats

REGLEMENT CONDITIONS D'ENGAGEMENT : Ce concours, inscrits au calendrier fédéral, est réservé aux seuls pêcheurs licenciés auprès de la FFPS ayant leur visa médical jour. Vos licences vous seront demandées lors de votre accueil. ZONE DE PECHE : Limitation de la zone de pêche : au-dessus de 47° de latitude Nord (limite Sud de la car

marine du SHOW 7395S) et maxi 2°45 de longitude Ouest. Les zones de Houat et Hoëdic sont hors concours et disqualifiantes. Sur décision du bureau du Club et en rappc avec les conditions météorologiques, une zone de repli pourra être utilisée avec un règlement spécifique. Attention : une partie du banc de Guérande est interdit à la pêche. **se référer a L'Arrêté Premar 2021/068 présent dans le dossier commissaire. RÉGLEMENT DE PÊCHE : Les points seront appliqués :**

- 3 point : tous les sparidés de taille minimale 30cm a 35cm
- 5 points : tous les sparidés de taille minimale 35cm a 40cm –
- 10 points : tous les sparidés de taille au-dessus de 40 à 45cm
- 15 points : tous les sparidés de taille supérieure à 45 cm

Il n'y aura pas de "pesée" le commissaire et les pêcheurs seront responsables du respect de la Réglementation du concours a bord et rempliront la fiche commissaire a bord,Le commissaire déposera seul la fiche dûment rempli au pc sécurité. Les nageoires caudales des poissons devront être coupées selon la réglementation : Arrêté du mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

SÉCURITÉ : Le canal VHF ** sera utilisé pour toute liaison. Les capitaines devront rester en veille sur ce canal qui sera utilisé par les organisateurs pour communiquer toutes les informations relatives au déroulement des concours (Signal de début et de fin de concours, arrêt éventuel du concours, demande d'assistance...).

PROPRIÉTÉ DES PRISES : Après le contrôle à bord des tailles, les pêcheurs emportent aussitôt leurs poissons en totalité.

COMMISSION D'ARBITRAGE : Le club organisateur mettra en place une commission chargée de statuer sur les litiges éventuels pouvant survenir lors du déroulement du concours. Elle sera composée comme suit : -De juges arbitres (X2) de CAPEM. nommés avant le début du concours -D'un juge arbitre étranger au club précédent

CLASSEMENT : Pour le concours fédéral des 15 et 16 juin 2024, le classement sera effectué aux points en cas d'ex aequo les pêcheurs seront départagés par le plus grand nombre de poissons pris en coef 5 puis en coef 3 et en coef 1 si besoin.

18h00 : Proclamation des résultats du « spécial sparidés » et Remise des prix

19h00 : Pot de l'amitié